



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	6 % TTC (TVA à 20%) sur tous les encaissements
▶ Locaux meublés	6 % TTC (TVA à 20%) sur tous les encaissements
▶ Locaux commerciaux	6 % TTC (TVA à 20%) sur tous les encaissements
▶ Locaux professionnels	6 % TTC (TVA à 20%) sur tous les encaissements
▶ Locations saisonnières	Néant
▶ Biens ruraux	Néant
▶ Terrains	Néant
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	Néant
▶ Immeubles entiers	4% TTC (TVA à 20%) sur tous les encaissements
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2.40% TTC(TVA à 20%)du quittancement (loyers/char
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	10% TTC loyer annuel HC	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 12 euros du M2	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	- 3euros du M2	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 3euros du M2	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	30% HT du loyer annuel	
- état des lieux	150€ HT/partie + tva	+ 100m2 par huissier
- rédaction de bail	150€ HT/partie + tva	
▶ Locaux professionnels		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Locations saisonnières		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Terrains		
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	120€ HT (forfait) / partie	

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.